

Imprimé 2065 du 20/05/2026

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes					
Déclaration néante					
Si PME innovantes					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE					
adresse du siège social					
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :					
Adresse de messagerie					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère					
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
Activités exercées		RECYCLAGE			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?	OUI	Si oui, nom du logiciel utilisé :		ISACOMPTA	
ECF		Désignation du prestataire			
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :		S	Tél :
RECYCLERIE DU PAYS DE BRAY 0004 RUE DE LA PRAIRIE 60650 LACHAPELLE-AUX-POTS					
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :			Tél :

Imprimé 2065 du 20/05/2026

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS									
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION									
1 Résultat fiscal									
Bénéfice imposable au taux normal									
Bénéfice imposable à 15 %								10 681	
Déficit								0	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %								0	
2 Plus-values									
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%									
Plus-values à long terme au taux de 19%									
Autres Plus-values imposables au taux de 19%									
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%									
Plus-values exonérées art. 238 quindecies									
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches									
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A			Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies			Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies			Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies			Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			
Société d'investissements immobiliers cotée			Autres dispositifs			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer									
Dans le secteur productif, article 244 quater W du CGI									
5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)									
Base d'imposition :									
Chiffre d'affaires :									
Taux d'imposition :									
6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)									
Base d'imposition :									
Taux d'imposition :									
D IMPUTATIONS									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)									
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %									

Imprimé 2065BIS du 20/05/2026

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065										
								Formulaire néant		X
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.										
- Payées par la société elle-même								(a)		
- Payées par un établissement chargé du service des titres								(b)		
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)								(c)		
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								(d)		
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)								(e)		
								(f)		
								(g)		
								(h)		
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%								(i)		
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%								(j)		
7. Montant des revenus répartis				total (a à h)						
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société							
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :						
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8			
K DIVERS										
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)										
Adresses des autres établissements										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)									
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages									
MVLT imposées à				0%	15%		19%			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
MVLT réalisée au cours de l'exercice										
MVLT restant à reporter										
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents et										

perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	170 981
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 20/05/2026

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210	358 009		
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
	services			217		218	82 690		
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226	939 276		
Autres produits						230	6 096		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	1 386 070		
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	314 439	
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	)	244	27 548	
Rémunérations du personnel						250	853 100		
Cotisations sociales		dont cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380		252	92 617	
Dotations aux amortissements						254	86 076		
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI						255			
Dotations aux dépréciations						256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	2 336			15 336	
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 389 116		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-3 045		
Produits et charges divers									
Produits financiers						(III)	280		
Produits exceptionnels						(IV)	290	19 010	
Charges financières						(V)	294		
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	0
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306	1 602	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	14 363		

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2		
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	14 363		314	
Réintégrations										
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
Provisions non déductibles						322				
Impôts et taxes non déductibles						324	1 602			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997	
Déductions										
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)				986				342		
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)				987						
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)				127						
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				138						
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)				989						
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991						
Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)				181						
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992						
Investissements et souscriptions outre-mer				344						
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				345						
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				993						
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346				350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648						
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641						
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	15 965		354	
Déficits										
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356				
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)			5 284	dont imputés sur le résultat :				360	5 284	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	10 681		372	

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 20/05/2026

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
Formulaire néant										
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410	1 000	412		414		416	1 000		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430	734 210	432		434	3 194	436	731 016		
Installations techniques matériel et outillage industriels	440	121 152	442	8 000	444	2 422	446	126 730		
Installations générales, agencements et aménagements divers	450	361 436	452	156 919	454		456	518 355		
Matériel de transport	460	76 544	462	5 500	464		466	82 044		
Autres immobilisations corporelles	470	16 202	472	3 756	474		476	19 958		
Immobilisations financières	480	1 800	482		484		486	1 800		
TOTAL		490	1 312 344	492	174 175	494	5 616	496	1 480 904	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial			495		497		498		499	
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			500	1 000	502		504		506	1 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains			510		512		514		516	
Constructions			520	508 238	522	27 554	524		526	535 793
Installations techniques matériel et outillage industriels			530	106 166	532	5 556	534	2 422	536	109 300
Installations générales, agencements, aménagements divers			540	99 601	542	42 247	544		546	141 848
Matériel de transport			550	40 864	552	6 002	554		556	46 866
Autres immobilisations corporelles			560	6 179	562	4 716	564		566	10 895
TOTAL			570	762 048	572	86 076	574	2 422	576	845 702

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOURS HP	1 505	1 505		
ECRANS	751	751		
IMPRIMANTE	166	166		
TOTAL	578	580	582	584
	2 422	2 422		
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
TOURS HP				
ECRANS				
IMPRIMANTE				
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 20/05/2026

2033D										
RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES										
										Formulaire néant
I	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
		Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
		Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
	Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
		Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
		Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
		Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL		680		682		684		686	
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises	
	Fonds commercial						681		683	
	Autres immobilisations incorporelles						700		705	
	Terrains						710		715	
	Constructions						720		725	
	Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
	Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745	
	Matériel de transport						750		755	
	Autres immobilisations corporelles						760		765	
	TOTAL						770		775	
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
	TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)									780
II	DÉFICITS REPORTABLES									
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982 5 284
	Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis
	Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter
	Déficits imputés									983 5 284
	Déficits reportables									984
	Déficits de l'exercice									860
	TOTAL des déficits restant à reporter									870
III	DIVERS									
	Primes et cotisations complémentaires facultatives									381

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692			
Revenu brut social (si le montant est positif)			693	15 965

Imprimé 2033E du 20/05/2026

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE			
			Formulaire néant
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		440 699
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Total 1	106		440 699
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		6 096
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113		896 378
Variation positive des stocks	111		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	144		902 473
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		44 570
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		239 989
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		15 336
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150		
Total 3	152		299 895
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		137
			1 043 277
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117		1 043 277
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	16
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 20/05/2026

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL										2033F
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)										
Formulaire néant										X
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		902				
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		904				
Total des lignes 901 + 903		905		Total des lignes 902 + 904		906				
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :										
Forme juridique			Dénomination							
Numéro SIREN			Nombre de parts			% de détention				
Adresse (N°, type et libellé voie)										
Code Postal			Commune			Pays				
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :										
Titre :	Nom de famille					Prénom(s)				
Nom d'usage				Nb de parts ou actions				% de détention		
Naissance										
Date			N° Département			Commune			Pays	
Adresse (N°, type et libellé voie)										
Code Postal			Commune					Pays		

Imprimé 2033G du 20/05/2026

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise		905		Formulaire néant	
		X			
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN (si société établie enFrance)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé CALC219BF4 du 20/05/2026

CALC219BF4 - TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT (art 219 b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)		
Adresse du siège social si différente		
I - Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	15 965
b	Dont plus-value à court terme	
c	Déficits ou amortissements relevant du régime des plus-values à long terme	5 284
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-value à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120€ x durée de l'exercice en mois/12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	10 681
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		10 681
III Bénéfices soumis au taux normal (a - c - h - i)		
IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d - j - k)		

Imprimé CA17PROREC du 20/05/2026

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR (ca17prorec)	
PRODUITS À RECEVOIR	MONTANT
FACTURE A ETABLIR	5 400
ACI060240033A01	1 007
ACI076230051A13	902
ACI060240033A1	17 989
ACI076230051A2	1 714
ADEME	14 557
BRSA	17 280
CD 76 INS/639-A	9 720
FNADT 76	
FSE	93 743
MSA INCLUSION/RURALITE	
REEBOOT	10 000
RESEAU DES RESSOURCERIES	2 000
AUTRES COMPTES DEBIT OU CREDIT	5 849
ACIB	551
MES	1 883
DIVERS PBE	400
PAYS DE BRAY SERVICE	4 219

Imprimé CA18CHAPAY du 20/05/2026

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER (ca18chapay)	
CHARGES À PAYER	MONTANT
FACTURES NON PARVENUES	68 179
CONGES PAYES CAP	33 596
CHARGES SOCIALES A PAYER	3 282

Imprimé CA20CHAAVA du 20/05/2026

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (ca20chaava)				
Libellé	Date Période	Montant de la charge		
		d'exploitation	financière	exceptionnelle
Charges constatées d'avance		86		